

Conditions générales de fonctionnement du Cabinet Vétérinaire du Front de Seine

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux conditions générales de fonctionnement que le propriétaire ou détenteur de l'animal déclare accepter expressément et sans conditions.

Les conditions générales de fonctionnement sont consultables dans notre salle d'attente ou sur le site internet de la clinique <http://www.votreveto.net/vetocourb/>

Coordonnées :

Cabinet Vétérinaire du Front de Seine
42 Rue Victor Hugo
92400 COURBEVOIE
Tel : 01 47 88 15 15
@ : veto.cbv@free.fr

Notre établissement de soins est classé « Cabinet Vétérinaire Médico Chirurgical pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des Vétérinaires.

Personnel affecté aux soins des animaux

Dr Eric ISOARD, diplômé de la Faculté de Médecine de Créteil et de l'Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort, DU d'Ostéopathie de la Faculté de Médecine de Bobigny, DIE d'Apidologie.

Espèces prises en charge

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées sont les chats, les chiens, les furets, les rongeurs et lagomorphes ainsi que les oiseaux domestiques.

Ne disposant pas du matériel et/ou des compétences nécessaires aux espèces non citées ci-dessus, les soins ne sont pas assurés, en particulier pour les équidés et les animaux de rente.

En cas d'urgence, les animaux de la faune sauvage peuvent être dirigés vers le CEDAF (Centre d'accueil de la Faune Sauvage) 7 avenue du général de Gaulle 94700 Maisons-Alfort (<https://faune-alfort.org>)

Prestations proposées au sein du Cabinet

Consultations de Médecine Générale
Consultations de Médecine Préventive

Consultations d'Ostéopathie

Anesthésie (le protocole est adapté en fonction du risque présenté par le patient et de la nature de l'intervention)

Chirurgie générale

Chirurgie spécialisée, le cas échéant par un intervenant extérieur après accord du propriétaire de l'animal

Analyses sanguines (appareils Idexx Lasercyte DX, Catalyst One, Snapshot DX), le cas échéant par un laboratoire extérieur après accord du propriétaire de l'animal

Echographie (appareil Sonosite Titan)

Radiographie numérique (générateur Trophy et capteur plan)

Endoscopie (appareil Olympus GIF XQ10), le cas échéant par un intervenant extérieur après accord du propriétaire de l'animal

Délivrance de médicaments conformément à la législation en vigueur relative à la Pharmacie Vétérinaire

Vente de produits d'hygiène et d'aliments

Hospitalisation

Les animaux hospitalisés font l'objet de soins attentifs et réguliers.

Vous pouvez rendre visite à votre compagnon en semaine pendant les heures d'ouverture si cela ne perturbe pas le fonctionnement du cabinet.

En dehors des heures d'ouverture, en particulier la nuit et le week-end, la surveillance est assurée par des passages réguliers au cabinet, dont la fréquence est adaptée aux besoins du patient.

Lorsqu'une surveillance constante est souhaitable ou selon les souhaits du/des propriétaires, un transfert peut être effectué (par le client et à ses frais) à la clinique d'urgences V24 (108 Rue Rivay 92300 Levallois Perret) ou à tout autre établissement de soins vétérinaires proposant ce service.

Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public :

Les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi entre 9h et 12h30 le matin et entre 14h30 à 19h30 l'après midi, ainsi que le samedi entre 9h et 14h.

Les plages de rendez-vous sont indicatives, sous réserve de fermeture de la clinique, en particulier les jours fériés.

Dans la salle d'attente du cabinet, les chiens doivent être tenus en laisse et les chats maintenus dans un panier de transport, sous responsabilité de leurs maîtres.

Permanence et continuité de soins

En notre absence, afin d'assurer un suivi optimum aux animaux qui nous sont confiés ou en cas d'urgence, notre établissement a contracté une délégation de soins avec :

- Le service VETOADOM : sur transfert d'appel en notre absence ou au n° 01 47 46 09 09, un vétérinaire régulateur vous renseigne et si nécessaire,

un vétérinaire se déplace à votre domicile sur votre demande, y compris la nuit, le week end et les jours fériés ;

- La Clinique d'urgence V24 : sur appel au n° 01 55 90 24 24 ou directement au 108 Rue Rivay 92300 à Levallois Perret, un vétérinaire de garde vous accueille et est en mesure d'assurer une hospitalisation si nécessaire, y compris la nuit, le week-end et les jours fériés.

Dans tous les cas, un compte-rendu détaillé des soins effectués nous est adressé.

Risque thérapeutique, anesthésique ; risque lié à la contention de l'animal ; consentement éclairé

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic du patient, par écrit sous la forme d'un contrat de soin ou d'un consentement.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'emploi de moyens de contention qui peuvent occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et /ou du personnel soignant. Notre équipe informera le client de la nécessité d'utiliser une contention ou une sédation pour des raisons de sécurité et l'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et, le cas échéant, les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

Prise en charge du patient lors de son décès

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fin d'inhumation.

Dans les autres cas, nous pouvons assurer par l'intermédiaire de la Société INCINERIS, l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client ; les frais d'incinération sont à la charge du client.

Prise en charge des animaux errants

A défaut de connaître le détenteur de l'animal présenté par un tiers à la clinique, les animaux errants reçoivent les premiers soins d'urgence si nécessaires puis le découvreur est orienté

vers les Services Municipaux de la Ville ou le Service de Fourrière SACPA (30 Avenue du Général de Gaulle 92230 Gennevilliers - 01 47 98 82 64)

Conditions tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans la salle d'attente et disponibles sur le site internet <http://www.votreveto.net/vetocourb/>

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs présenté sur simple demande en salle d'attente.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales et chirurgicales, des analyses, des médicaments et autres produits délivrés ; il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conforme à la législation.

La nature aléatoire de certains actes et situations chirurgicales rend parfois difficile leur référencement et leur tarification, dans ce cas un devis incluant les dépassements éventuels sera remis au client pour l'obtention de son accord ; tout devis signé engage le Propriétaire à le régler à la restitution de son animal.

Modalités de règlement

Les honoraires sont payables au comptant lors de la restitution de l'animal ou en fin de consultation en chèque, carte bancaire ou espèces.

Un paiement différé peut être accepté de manière exceptionnelle mais la totalité de la somme doit être remise le jour du règlement en indiquant les dates de chaque encaissement.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation ou pour des soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitution d'aliments non entamés et achetés dans un délai inférieur à une semaine, en revanche aucun médicament même non entamé ne peut être repris.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non paiement ; des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Gestion des litiges

En cas de litige à caractère déontologique, le propriétaire peut s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre Vétérinaire d'Ile de France, 18 Cour Debille 75010 Paris - 01.47.00.12.89.

En cas de litiges sur la qualité de notre pratique, notre responsabilité civile professionnelle est assurée par le groupe La Médicale Délégation Paris ouest 51 Rue de Rome 75008 Paris - 01.58.22.16.00.

Loi informatique et liberté ; Secret professionnel

Le cabinet vétérinaire dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et à assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits.

Dans le cadre d'un suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires vétérinaires avec votre accord.

Lors de l'identification d'un patient par radiofréquence, certaines de vos données sont transférées au fichier national d'identification, tel que prévu par les articles D212-63, D212-66 et D212-68 du code rural et de la pêche maritime.

Les informations qui vous sont demandées font l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel du cabinet ont accès à ce fichier.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

Tous les salariés non vétérinaires sont également tenus au secret professionnel.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement des informations vous concernant, en effectuant la demande auprès du responsable du fichier, le Dr Vétérinaire E. Isoard.